



Montreuil, le 21 février 2018

**À l'attention des secrétaires généraux de syndicats,
des animateurs de CSD, CFR, de la CEF**

**Une bataille de niveau historique s'engage :
Soyons à la hauteur des nécessités de l'heure !**

Cher-e-s camarades,

Le gouvernement aux ordres du grand patronat et de la finance est engagé dans une offensive générale contre les conquêtes sociales et démocratiques.

Prolongeant la loi Travail XXL, ses coups se concentrent ces dernières semaines sur la Fonction publique et la SNCF. Les garanties statutaires, conditions de la maîtrise publique des missions, sont une des cibles principales du gouvernement.

Face à cette offensive, tant dans la Fonction publique qu'à la SNCF, la majorité des organisations syndicales, au premier rang desquelles la CGT, est décidée à organiser la construction du rapport de force.

Dans ce cadre, la journée du 22 mars sera décisive. Plusieurs organisations syndicales cheminotes appellent à l'action et l'intersyndicale Fonction publique, largement majoritaire, appelle à la grève et aux manifestations.

Pour réussir cette journée, nos syndicats, dans l'unité la plus large possible, doivent engager un large débat avec les personnels, déposer un maximum de préavis de grève locaux et travailler à faire converger batailles locales et enjeux nationaux. C'est le sens de l'[adresse](#) de la CEF en date du 8 février.

Réuni le 19 février, le Bureau fédéral a décidé l'organisation d'une réunion téléphonique des CSD ; des CFR et des membres de la CEF le lundi 5 mars à 16h. Il est impératif que chaque coordination et chaque membre de la CEF participe à cette importante réunion. Celle-ci doit nous permettre de mesurer l'état de préparation du 22 mars (nombre de préavis locaux déposés et manifestations décidées en particulier).

Les bureaux de la Fédération CGT des Services publics, de l'Union fédérale CGT des Syndicats de l'État et de la Fédération CGT Santé et Action sociale se sont réunis le 21 février. D'ores et déjà la question est posée de la préparation de la poursuite du processus de lutte au-delà du 22 mars.

... / ...

Si celui-ci doit être réussi, nous estimons que c'est par un processus s'inscrivant dans la durée que nous pourrons gagner en faisant aboutir les revendications.

Il convient à la fois d'articuler revendications locales/nationales, ainsi que revendications catégorielles/fonction publique.

En conséquence, et en prévision notamment de la réunion téléphonique du 5 mars, nous appelons à mettre en débat dans les syndicats les modalités de la poursuite de l'action après le 22 mars. Les participants à la réunion du 5 mars auront en particulier à se prononcer sur le principe d'un préavis fédéral de grève, qui pourrait dans un premier temps couvrir la période du 23 au 31 mars. Cela suppose une véritable disponibilité et un véritable engagement débattu avec les personnels.

La Fédération appelle donc à mettre cette perspective en débat et à faire connaître les collectivités où les syndicats estiment que les conditions sont réunies pour s'engager dans cette voie. Cette liste sera publiée au sein de la Fédération et régulièrement mise à jour.

Enfin nous insistons dans le cadre de la mobilisation à venir sur le besoin de diversifier les modes d'action, y compris par l'organisation d'actions en direction de sites et missions stratégiques.

Plusieurs matériels sont disponibles sur le site fédéral dans une [rubrique](#) dédiée.

Face à Macron et ses sbires, toutes et tous mobilisées pour la justice sociale, la démocratie, le service public ! Toutes nos forces dans la lutte !